

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2026

I – Le cadre général du budget

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation : elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée. Il doit ensuite être transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite du vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2026 a été voté le 22 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du bureau et sur le site internet de la commune. Ce budget a été réalisé sur les bases d'un débat lors de la commission des finances qui s'est tenue le 10 avril 2026. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de continuer à ne pas augmenter les taux d'imposition
- de contenir la dette en ne recourant pas à de nouveaux emprunts
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental et la Communauté de Communes chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II – La section de fonctionnement

– Dépenses de la section de fonctionnement : 708 387 €

* Les dépenses générales (chapitre 011) pour 540 042 €

* Les dépenses de personnel (Chapitre 012) pour 96 000 €

Les services communaux comptent 4 postes : 1 agent titulaire à temps plein, 1 agent titulaire à temps partiel et 2 agents contractuels à temps partiel

* Les atténuations de produits (Chapitre 014) correspondant au solde entre l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes et le montant des dépenses liées au service mutualisé de secrétariat de mairie se traduisant par un reversement au profit de l'EPCI de la somme de 2 500 €

* Les charges de gestion courante (Chapitre 65) pour 64 000€

Les indemnités des élus communaux pour 43 000 €. Les participations versées aux organismes de regroupement (SIVOM d'aide ménagère, Syndicat scolaire d'Albert, Fédération Départementale de l'Energie) pour 9 000 € et les subventions allouées aux associations locales et aides ponctuelles aux personnes de droit privé pour 6 500 €.

* Le remboursement des intérêts de la dette (Chapitre 66) pour 225 €

* Les dépenses exceptionnelles (Chapitre 67) pour 300 €

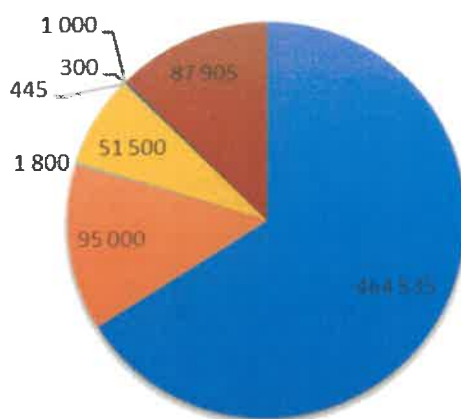
* Les dotations aux amortissements et provisions pour 2 000 €

* Le virement à la section de fonctionnement (Chapitre 023) pour 3 320 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – BP 2026

Chapitres	BP 2026
011 - Charges à caractère général	540 042
012 - Charges de personnel	96 000
014 - Atténuation de produits	2 500
65 - Autres charges de gestion courante	64 000
66 - Charges financières	225
67 - Charges spécifiques	300
68 - Dotations aux provisions	2 000
023 - Virement à la section d'investissement	3 320
Total	708 387

Dépenses de fonctionnement



- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel
- 014 - Atténuation de produits
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges spécifiques
- 68 - Dotations aux provisions
- 023 - Virement à la section d'investissement

– Recettes de la section de fonctionnement : 708 387 €

* Un excédent antérieur reporté (exercice 2025) pour 372 058 €

* Les produits des services (Chapitre 70) pour 18 800 €

La vente des cartes de pêche à l'étang communal devrait générer une recette de 2 500 € et les prestations périscolaires (garderie et cantine) apportent 15 000 €

* Les impôts et taxes (Chapitre 73) pour 30 073 €

La Commune étant membre d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique perçoit l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot mais sur celle-ci est imputé le coût de la mise à disposition de la secrétaire de mairie devenue intercommunale depuis mai 2020 ; elle est donc estimée à 0 € pour cet exercice. La dotation de solidarité communautaire a été supprimée au profit d'un fonds de concours qui se traduit par une recette de la section d'investissement. Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) versé par l'Etat pour 24 073 € et le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales estimé à 6 000 € vient compléter ce chapitre.

* La fiscalité locale (Chapitre 731) pour 171 666 €

Un produit prévisionnel des impôts locaux pour 161 666 €, dont les taux des taxes ont été votés sans majoration depuis maintenant 12 années. Les taux votés pour 2026 : 41,80 % en Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ; 26,40 % en Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et 10,88% pour la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.

* Les dotations et participations (Chapitre 74) pour 106 790 €

Des dotations versées par l'Etat pour 97 593 € en légère augmentation par rapport à l'année 2025 notamment au niveau de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

La participation des communes environnantes ayant des enfants scolarisés à Aveluy pour 5 000 €.

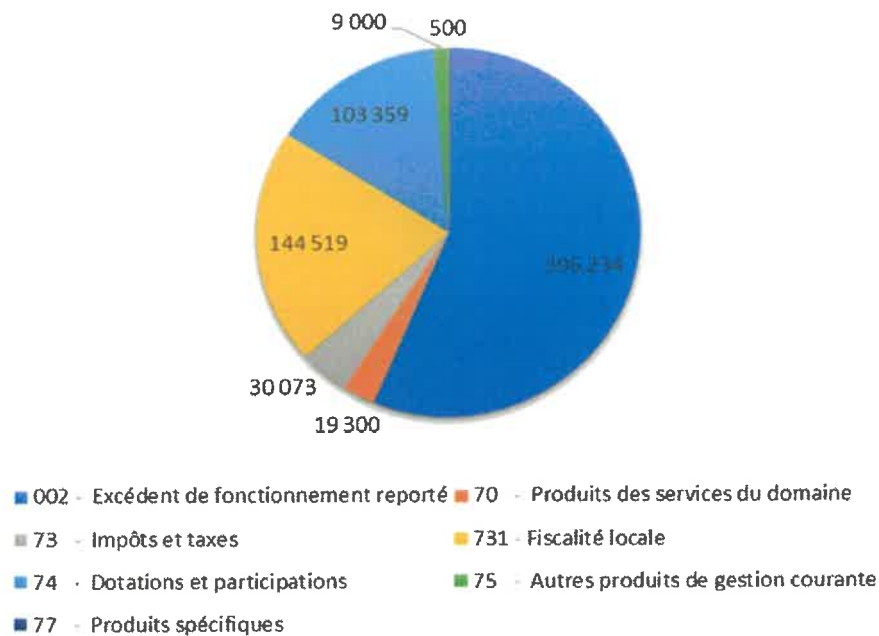
Les compensations fiscales reversées par l'Etat pour 4 197 €.

* Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75) essentiellement constitués par le produit de la location du logement communal et la location de quelques lopins de terre cultivable pour 9 000 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – BP 2026

Chapitres	BP 2026
002 - Excédent de fonctionnement reporté	372 058
70 - Produits des services du domaine	18 800
73 - Impôts et taxes	30 073
731 - Fiscalité locale	171 666
74 - Dotations et participations	106 790
75 - Autres produits de gestion courante	9 000
Total	708 387

Recettes de fonctionnement



II – La section d'investissement

– Dépenses de la section d'investissement : 130 906,88 €

* Le solde d'exécution de l'exercice 2025 reporté pour 101 672 €

* Le remboursement en capital de la dette pour la dernière annuité de 11 405 €.

* La caution des locataires du logement communal pour 600 € au compte 165

L'équilibre de cette écriture se retrouve en recettes d'investissement au chapitre 16

* Les investissements programmés :

au chapitre 20 :

. un report des crédits votés en 2025 pour les études du projet de travaux de sécurité routière et de stationnement sur la commune pour 13 230 €

. un crédit supplémentaire de 1 000 € a été voté pour cette même étude.

au chapitre 21 :

. l'achat de matériel d'entretien pour 3 000 €

Le report de restes à réaliser s'élève à 13 230 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – BP 2026

Chapitres	BP 2026
001 – Solde d'exécution reporté	101 672
16 - Remboursement d'emprunt	11 405
165 - Dépôts et cautionnements	600
20 - Immobilisations incorporelles	14 230
21 - Travaux et acquisitions	3 000
Total	130 907

– Recettes de la section d'investissement :

*Un virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) de 3 320 €

au chapitre 10 :

* Un excédent de fonctionnement capitalisé déterminé par le résultat cumulé de la section d'investissement duquel on soustrait le solde des restes à réaliser pour 105 865 €

* Les subventions d'équipement (Chapitre 13) accordées antérieurement par l'Etat (DETR) pour 1 757 € et qui n'ont pas été encaissées en 2025 ainsi qu'un fonds de concours attribué par la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot pour les travaux d'extension du réseau d'éclairage public Rue du Vélodrome pour 7 280 €.

* Une nouvelle subvention du Département obtenu pour les travaux de création d'un chemin d'accès à l'étang communal ainsi que les travaux d'isolation du pignon de la mairie et la pose d'un nouveau portail à l'école d'un montant de 12 085 €

* La caution des locataires du logement communal pour 600 € au compte 165

L'équilibre de cette opération se traduit par une affectation en section d'investissement par une dépense au chapitre 16

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – BP 2026

Chapitres	BP 2026
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	105 865
13 - Subventions d'investissement	21 122
165 - Dépôts et cautionnement	600
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 320
Total	130 907

III Les données synthétique du budget – Récapitulation

a) Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrés à 708 386,96 €

- En dépenses réparties comme suit :

Nouveaux crédits	705 066,96 €
Virement en section d'investissement	3 320,00 €

- En recettes réparties comme suit :

Nouveaux crédits	336 329,00 €
Excédent antérieur reporté (2025)	372 057,96 €

b) Dépenses et recettes d'investissement équilibrés à 130 906,88 €

- En dépenses réparties comme suit :

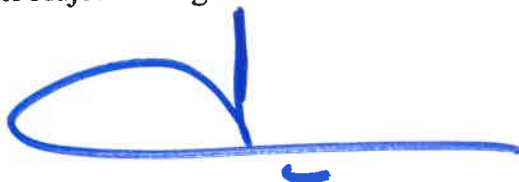
Nouveaux crédits	117 676,88 €
Restes à réaliser	13 230,00 €

- En recettes réparties comme suit :

Nouveaux crédits	118 549,88 €
Restes à réaliser	9 037,00 €
Virement section de fonctionnement	3 320,00 €

Fait à AVELUY, le 14 avril 2025

Le Premier Adjoint délégué aux finances communales



Dominique MILLE